



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 102152

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la demande de l'UNC concernant la possibilité de faire du 11 novembre une journée d'hommage et de mémoire de tous les morts pour la France, de toutes les guerres et de tous les conflits. Cette journée, célébrée dans la solennité, permettrait d'honorer la mémoire de tous les soldats tombés alors qu'ils servaient notre pays et les valeurs que nous défendons, au cours d'OPEX récentes également. Elle ne ferait pas obstacle à des cérémonies organisées autour de conflits ou de dates spécifiques comme cela se déroule déjà. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Conscient du risque de désaffection croissante à l'égard des commémorations nationales, le Gouvernement a créé en décembre 2007 une commission de réflexion présidée par le professeur André KASPI. Cette commission a rendu ses conclusions au Gouvernement le 12 novembre 2008. Elle a mis en lumière des enjeux importants, parmi lesquels la nécessaire pérennisation de la participation du public aux commémorations et le défi de la transmission aux jeunes générations des valeurs sous-jacentes à ces rassemblements mémoriels. Le Gouvernement, a, en revanche, écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. Il a de même refusé de supprimer certaines journées nationales. En effet, s'il apparaît nécessaire de veiller à éviter la multiplication de journées, la persistance de certaines sensibilités mémorielles doit également être prise en compte. Pour autant, la « 4e génération du feu » mérite la considération qui s'est attachée à ses aînés et l'hommage à ses victimes doit être similaire à celui rendu aux « Morts pour la France » des autres conflits. Dans cet esprit, le ministre de la défense et des anciens combattants a demandé que soit créé un mémorial en hommage aux militaires morts en opérations extérieures qui constituerait un véritable lieu de mémoire permettant à la Nation de s'associer symboliquement au deuil des familles et de ne pas les oublier. C'est également au nom de ce même devoir de mémoire qu'il s'est exprimé en faveur de la reconnaissance de la journée du 11 Novembre en tant que journée nationale de la mémoire et du souvenir pour tous les « morts pour la France » de tous les conflits.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102152

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2388

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9805